

# Vos cotisations

Régime complémentaire santé



## CCN COMMERCES DE DETAIL NON ALIMENTAIRES IDCC 1517 Accord du 22 Juin 2015 et ses avenants

Ensemble du personnel

En vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020

### REGIME DE BASE OBLIGATOIRE

TAUX DE COTISATIONS MENSUELLES EN % DU PMSS <sup>(1)</sup>	Régime général	Régime local Alsace Moselle
	Salarié	Salarié
Base conventionnelle	0,94 %	0,52 %
Base conventionnelle + Option	1,58 %	1,16 %

### REGIMES FACULTATIFS

En complément de la **Base conventionnelle obligatoire**

TAUX DE COTISATIONS MENSUELLES EN % DU PMSS <sup>(1)</sup>	Régime général			Régime local Alsace Moselle		
	Salarié	Conjoint	Enfant <sup>(2)</sup>	Salarié	Conjoint	Enfant <sup>(2)</sup>
Extension ayants droit - facultatif	-	1,03 %	0,56 %	-	0,52 %	0,31 %
<b>Cotisations supplémentaires salarié et ayants droit</b>						
Option facultative	0,70 %	0,77 %	0,42 %	0,70 %	0,77 %	0,42 %

En complément de la **Base conventionnelle + option obligatoire** :

TAUX DE COTISATIONS MENSUELLES EN % DU PMSS <sup>(1)</sup>	Régime général			Régime local Alsace Moselle		
	Salarié	Conjoint	Enfant <sup>(2)</sup>	Salarié	Conjoint	Enfant <sup>(2)</sup>
Extension ayants droit sur Base + Option obligatoire	-	0,69 %	0,38 %	-	0,69 %	0,38 %

(1) Plafond Mensuel de la Sécurité sociale

(2) Cotisation par enfant, gratuite à partir du 3<sup>e</sup> enfant

**APICIL Prévoyance**

Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du Code de la Sécurité sociale. Enregistrée au répertoire SIRENE N° 321 862 500

38 rue François Peissel  
BP 99  
69644 Caluire et Cuire Cedex  
[www.apicil.com](http://www.apicil.com)